Commune de PIGNANS

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 25 mars 2025

# ARRÊTÉ N° 2025/133

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 24 mars 2025 de Monsieur ARTAUD Lucas tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public communal en vue de réaliser des travaux au 5 rue des Caux,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et de faciliter l'exécution des travaux,

## ARRÊTE

**Article 1 :**
Le pétitionnaire est autorisé à stationner un camion au droit du 5 rue de Caux afin de réaliser des travaux, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

**Article 2 :**
Pendant la durée des opérations, la rue des Caux sera interdite à la circulation. L'interdiction sera matérialisée par une signalisation adéquate.

**Article 3 :**
La présente permission de voirie est valable le samedi 29 mars 2025 de 08H00 à 18H00.

**Article 4 :**
La signalisation réglementaire de sécurité sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

**Article 5 :**
Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 6 :**
Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 25 mars 2025.

**Le Maire,**
**Fernand BRUN**

POLICE MUNICIPALE DE PIGNANS (VAR)